

## **LETTRE DE RENTREE**

**Année scolaire 2023 -2024**

Chères familles, chers enfants,

J'espère que l'été s'est bien passé et que vous êtes tous en bonne forme. Les vacances sont presque terminées et l'école est prête à vous accueillir avec vos enfants pour une nouvelle année scolaire. La rentrée aura lieu selon le planning qui vous a été communiqué au mois de juin.

### **COMPOSITION DE L'EQUIPE EDUCATIVE**

**PS** : Mme Carole Derrieu / Mme Béatrice Stadler (ASEM et aide aux devoirs)

**MS** : Mme Fabienne Rivière / Mme Marie Dorsile (ASEM et garderie du matin) et Mme Elodie Tubbiolo (ASEM et garderie du soir)

**GS** : Mme Alexia Dumonteil/Miscopain / Mme Malika Amrani (ASEM et surveillante)

**CP** : Mme Eva Blachère

**CE1** : Mme Karine Dudarek-Gory

**CE2** : Mme Claire Le Guen (lundi/mardi) et Mme Sylvie Naegelen (jeudi/vendredi)

**CM1** : Mme Claudine Raybaud

**CM2** : Mme Sylvie Cachard

**Classe passerelle** : Mme Isabelle Casalta

**Regroupement d'adaptation** : Mme Sophie Godefroy (mardi et jeudi)

**Secrétariat** : Mme Laetitia Guérineau

**Restauration et entretien des locaux** : Mr Rodrigue Landeau (Chef) / Mme Carine Canal / Mme Marilyne Rodolosi

**Maintenance et surveillance au portail** : Mr Jean-Claude Rodolosi / Mme Malika Amrani

**AESH** : Mr Sylvain Floucaut – Mme Emilie Pasquini – Mme Emilie Hadège

**Apprentie AEPE** : Melle Elsa Casula (ASEM en maternelle)

**Catéchèse** : Sœur Marie Paule et les religieuses de la Communauté, Père Laurent Notareschi, Paule Molto et les enseignantes.

### **INTERVENANTS :**

- Musique : Jean-Didier Traina

- Sport : Association APASH

- Calligraphie : Suzy Lloret

## ORGANISATION DE L'ANNEE

Les jours de classe : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Horaires :

Matin : 8h30 à 12h

Après-midi : 14h à 16h45.

- ❖ **Ces horaires doivent être absolument respectés**, tout retard et toute absence doivent être justifiés. Il ne sera pas possible de pénétrer dans l'école après les sonneries de 8h30 et 14h.
- ❖ Aucune sortie (ou entrée différée), demandée par les parents, sur le temps scolaire ne sera acceptée sauf si votre enfant bénéficie d'un P.A.I (projet d'accueil individualisé) rédigé par les autorités compétentes (le médecin scolaire et la directrice) et approuvé par l'Inspecteur de la circonscription.

**ATTENTION : Merci de noter que l'année scolaire se terminera le mercredi 3 juillet après la classe.**

## HORAIRES D'OUVERTURE DU PORTAIL

Matin : de 7h45 à 8h35 et de 11h50 à 12h05

Après-midi : de 13h50 à 14h05 et de 16h40 à 17h15 puis de 17h50 à 18h

**Les accompagnateurs, même ceux des maternelles, doivent avoir quitté l'établissement à 8h30 lorsque la sonnerie de début de cour retentit.**

**Merci de ne pas rester dans l'école une fois vos enfants déposés ou récupérés. Nous comptons sur vous pour nous aider à faire respecter cette mesure.**

**Pour rentrer dans l'établissement, il est obligatoire de présenter le badge de l'école (ils seront remis aux nouvelles familles au cours de la 1ère semaine). En cas d'absence ou d'oubli, vous devrez attendre l'heure de fermeture du portail pour être accompagné et aller récupérer votre enfant.**

RAPPEL : Tout badge égaré et/ou détérioré sera facturé 3€.

**Les enfants de maternelles (ainsi que les CP jusqu'aux vacances de Noël) doivent être accompagnés dans leur classe (leur cour ou lieu de garderie) par un adulte.** Les plus grands rejoignent seuls la cour de récréation.

**Aucun parent n'est autorisé à pénétrer dans la cour de récréation ou dans les locaux sans être accompagné d'un membre de l'équipe pédagogique.** Pour faire passer une information à un professeur, merci de la noter dans le cahier de liaison ou d'utiliser école directe.

**Les enseignants, notamment en maternelle, ne peuvent pas discuter avec les parents une fois que la sonnerie de début de classe a retenti. Ils doivent s'occuper de leurs élèves.**

De même, le soir, afin d'assurer la sécurité des enfants, ils ne s'entretiendront pas avec les familles au moment de la sortie. Néanmoins si vous prenez rendez-vous, ils échangeront avec vous (en présentiel ou

distanciel) en fonction de vos disponibilités respectives. Les rendez-vous pendant la pause méridienne ne sont pas autorisés.

### **APC (activités pédagogiques complémentaires).**

Les APC sont proposées à tous les élèves de la GS au CM2, les lundis et jeudis de 12h05 à 12h35. Tous les enfants inscrits devront manger à la cantine afin de garder le portail fermé.

Ces activités pédagogiques complémentaires visent, soit à aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, soit à les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer toute autre activité prévue par le projet d'école. Selon les recommandations ministérielles l'accent doit être mis sur la lecture et la compréhension.

L'enseignant vous informera des dates concernant l'inscription de votre enfant.

### **VACANCES SCOLAIRES**

**Rentrée** : lundi 4 ou mardi 5 septembre 2023 (selon planning communiqué).

**Toussaint** : du samedi 21 octobre au lundi 6 novembre.

**Noël** : du samedi 23 décembre au lundi 8 janvier 2024

**Hiver** : du samedi 24 février au lundi 11 mars.

**Printemps** : du samedi 20 avril au lundi 6 mai.

**Pont de l'ascension** : du mercredi 8 mai au lundi 13 mai.

**Pentecôte** : du samedi 18 mai au soir au mardi 21 mai.

**Eté** : mercredi 3 juillet après la classe

**La garderie débutera pour toutes les classes jeudi 7 septembre** (sauf PS le lundi 11 septembre) et l'aide au devoir commencera après toutes les réunions de classe.

**Rappel : Pas d'étude les veilles de vacances mais uniquement une garderie.**

### **LES MESSES ET LES CELEBRATIONS**

Les dates vous seront communiquées ultérieurement après que nous ayons rencontré prêtre.

Les jours de messes et de célébrations, les élèves d'une autre confession ne seront pas tenus d'y assister, ils seront mis en répartition et/ou gardés par un(e) surveillant(e).

Rappel : pour les célébrations et les messes, les élèves ayant cours de sport le même jour devront prendre un rechange dans un sac et se changer.

### **DATES A RETENIR**

- ✓ PHOTOS DE CLASSE :
  - Primaire : mardi 19 septembre
  - Maternelle : lundi 2 octobre
- ✓ PETIT DEJEUNER HUMANITAIRE : samedi 25 novembre
- ✓ LOTO : vendredi 15 décembre

- ✓ CARNAVAL : mardi 16 avril  
L'équipe pédagogique a choisi le thème des couleurs olympiques. Chaque classe se verra attribuer une couleur (on vous informera lors de la réunion de rentrée) et les enfants devront porter un déguisement de cette couleur.
- ✓ KERMESSE : à définir
- ✓ **CLASSE : mercredi 3 juillet 2024**

## **REUNIONS :**

### **Réunions de classe** (de 17h à 18h)

PS : vendredi 29 septembre                      MS : vendredi 8 septembre

GS : vendredi 18 septembre                      CP : lundi 11 septembre

CE1 : vendredi 15 septembre                      CE2 : mardi 19 septembre

CM1 : mardi 12 septembre                      CM2 : jeudi 21 septembre

A l'occasion de ces rencontres, les professeurs vous exposent le fonctionnement général de la classe, vous présentent les activités. Ils vous expliquent ce qu'ils attendent de vous et de vos enfants pour l'année à venir. Si vous souhaitez vous entretenir de manière plus personnelle avec eux, merci de prendre un rendez-vous individuel.

### **Conseils d'établissement** : de 17h à 19h

- Vendredi 13 octobre
- Mardi 12 mars
- Vendredi 24 mai

## **LIVRETS D'EVALUATION**

**De la PS au CM2** : Les livrets d'évaluation seront en ligne sur EDUMOOV en janvier et en juin.

Le livret scolaire unique (en fin d'année) suivra votre enfant du CP au collège pour les élèves du CM2 et du CE2 et ceux qui quittent l'établissement.

## **ETUDE ET GARDERIE**

La **garderie du matin commence à 7h45** de la PS au CM2. Elle se tient dans la cour des primaires (ou la cantine selon la météo).

Pour les enfants de maternelle, **à partir de 8h20**, l'accueil se fait dans leur cour. Avant cette heure, merci de les laisser à la surveillante dans la grande cour.

**Les parents ne sont pas autorisés à attendre dans l'établissement avant 8h20.**

**Le soir, de 17h à 18h**, la garderie pour les maternelles et CP a lieu dans la salle d'accueil (maternelles) alors que l'aide aux devoirs pour les CE1 au CM2 se passe dans le réfectoire. A partir de 17h50, les enfants sont tous récupérés dans la cantine (ou grande cour).

La surveillance est assurée **jusqu'à 18 heures**. Après cette heure, les enfants doivent être **impérativement récupérés**.

**Merci de respecter les horaires** sans quoi nous vous demanderons de trouver un autre mode de garde.

### ATTENTION

- ❖ Dans le cahier de liaison, sur les tableaux d'affichages, sur école directe, par mails seront notées les informations et/ou modifications.
- ❖ Vous devez signer toutes les informations dans le cahier de liaison de votre enfant.
- ❖ Toutes les autorisations de sorties seront signées par les deux parents.
- ❖ Les livrets d'évaluations seront signés informatiquement sur EDUMOOV.
- ❖ **Les cartables à roulettes sont interdits dans toutes les classes.**
- ❖ Les parents doivent attendre leurs enfants à l'extérieur des bâtiments.
- ❖ Il est interdit de circuler en vélo, trottinette, skate... au sein de l'établissement. Ils doivent être laissés en bas de l'école vers le stade.

**VOUS ETES RESPONSABLE DE VOTRE ENFANT DES QUE VOUS LE RECUPEREZ (OU AVANT DE L'AVOIR CONFIER AU PERSONNEL DE L'ECOLE). MERCI DE NE PAS LE LAISSER COURIR SEUL DANS L'ETABLISSEMENT (NOTAMMENT DANS L'ALLEE).**

### TENUE :

Chaque enfant doit être vêtu uniquement de vêtements **bleus et/ou blancs** marqués à son nom. Les vêtements non réclamés seront donnés (à chaque période de vacances) à des associations. Le tablier (à commander sur le site « letablierbobine.fr » doit être propre et en bon état.

La coupe de cheveux et la tenue doivent être classiques et correctes, les sandales non fermées à l'arrière, les vêtements courts (en dessus du genou), déchirés ou échancrés, les robes ou corsages à fines bretelles, les tatouages (même éphémères), piercings, boucles d'oreilles (pour les garçons), coloration des cheveux et coiffures rasées, le maquillage (vernis à ongles compris) sont interdits.

Les parents des enfants ne respectant pas le code vestimentaire seront contactés par téléphone afin de venir les changer.

Pas de tenue de sport pour les messes et les célébrations.

Le tablier est obligatoire du **2 octobre 2023 au 30 juin 2024**.

Je me tiens à votre disposition, particulièrement le lundi et le mardi, qui sont mes journées de décharge de direction. Vous pouvez me contacter via école directe. En cas d'urgence, vous pouvez me joindre sur mon **portable professionnel**, par téléphone ou SMS, au **06 23 17 55 02**.

Je vous rappelle que le personnel, les enseignantes et moi-même avons une vie hors des murs de l'école. Nous ne consultons pas systématiquement nos mails et messages le soir et le week-end. Merci de comprendre que nos réponses peuvent ne pas être immédiates.

La communauté religieuse, le personnel ainsi que l'équipe enseignante se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne rentrée et une excellente rentrée scolaire.

Sylvie NAEGELEN